



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes FOURES Josiane – POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – Jessica DE CORO – Mme GIBOULET Sophie - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain M. Jonathan ALTIER -

ABSENTS : Mme MENALDO KEBDANI – MM NEVEU James – REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Monsieur NEVEU à Monsieur TIXADOR
Monsieur REBUFFAT à Monsieur ALTIER
Madame MENALDO à Monsieur ALTIER

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame GIBOULET est désignée secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24.04.2021

Le compte rendu du 24 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. 3.1 Organisation de marchés nocturnes : Le conseil municipal décide d'AUTORISER la réalisation une fois par an, d'un marché nocturne, d'un marché de Noël et d'un marché aux fleurs.

3.2 Vote des tarifs d'occupation du DPublic :

	SUPERFICIE	TARIF (en €)
Marché hebdomadaire ou marchés annuels (Noël, nocturne, fleurs...)	1 m ²	0,60
Mise à disposition emplacement pour camions Food Truck	Camion	30,00

4. Approbation du montant de l'IRL (indemnité représentative de logement) à verser aux instituteurs : le montant de l'IRL telle que proposée à hauteur de 2808 € par la Préfecture du Gard, et le montant du complément communal dû aux instituteurs non logés, chargés de famille, d'un montant de 702 € sont approuvés à l'unanimité.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. DM n° 1 pour l'achat d'une action à la SPL AGATE : La décision modificative n° 1 du budget général de la commune est approuvée à l'unanimité selon les modalités ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Montant
Compte 261 Titre de participations	225,00 €
Compte 21318 Autres bâtiments	-225,00 €

6. Prolongation du contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société SPIE jusqu'au 31.12.2021

A l'unanimité, le conseil municipal décide que le contrat de maintenance de l'éclairage public sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

7. Avenants de prolongation de délai pour les 4 lots du marché de construction du local buvette-vestiaires :

Les avenants de prolongation jusqu'au 30 juillet 2021 à signer avec les 4 entreprises attributaires des lots de construction du local vestiaires-buvette-sanitaire, sont approuvés à l'unanimité.

8. Renouvellement de la convention avec Uzès Remorquage pour la mise en fourrière de véhicules :

Le renouvellement de la convention avec le garage Uzès Remorquage pour la mise en fourrière des véhicules dont le stationnement est gênant, est approuvé à l'unanimité.

9. Remboursement à 3 agents, de cotisations reçues de l'assureur GRAS SAVOYE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de cotisations prélevées par erreur par le groupe mutuelle GRAS SAVOYE à trois employés municipaux.

10. Modification de la délibération 2019/70 du 04 décembre 2019 relative au versement d'IHTS :

La délibération du 04 décembre 2019 relative aux IHTS à verser à certains employés municipaux est modifiée à l'unanimité afin d'y intégrer les nouveaux types de contrats (contrat de projet).

11. Pacte de de gouvernance entre les communes et Nîmes Métropole :

Le pacte de gouvernance entre les communes et la communauté d'agglomération est approuvé à l'unanimité.

12. Questions diverses

10.1 Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort de 3 personnes inscrites sur les listes électorales, a été réalisé en fin de séance.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

